

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2024.69

Nombre de membres

En exercice	58
Présents	31
Votants	35
Contre	0
Abstention	0

Date d'affichage

13 MARS 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SIEGA à Pont de Beauvoisin Isère sur la convocation qui leur a été adressée par mail par le Président du SIEGA, M. Christian BERTHOLLIER, le 11 décembre 2024, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Didier BUISSON, Jean-Paul HOUET, Christian MARCOZ, Annick LEHNEBACH, Fleury CHAUSSABEL, Jocelyn BAZUS, Didier GONZALES, Jean-François GUIBOUD-RIBEAUD, Serge DEGONNE, Freddy REY, Williams DUFOUR, Michel GALLICE, Henri PEGOUD, Marc RIBET, Chantal PEGOUD, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Michel REYNAUD, Yves CHABOUD, Daniel REVEL, Yves ARGOUD, Cédric PLANCHE, Brigitte SOTTIAUX, Thierry CHAUVIN, Pascal PERROT-MINNOT, Bernard PERROUSE, Christian BERTHOLLIER, Gérard GOZE, Alain PERROT, Patrick GAUDE, Nathalie MEUNIER avec pouvoir à Didier BUISSON, Alain DUTRUC avec pouvoir à Annick LEHNEBACH, Mélanie MESSAOUDENE avec pouvoir à Michel GALLICE, Corinne DHION avec pouvoir à Brigitte SOTTIAUX

Secrétaire de Séance : M. Didier GONZALES

OBJET :

**CONVENTION DE
PARTENARIAT
RELATIVE A LA
DEMARCHE DE
PREVENTION
SECURITE ET
SANTE AU TRAVAIL**

M. le président rappelle à l'Assemblée la convention tripartite passée en juillet 2022 avec le SEA et le SEPECC pour la mise en œuvre d'une politique commune de prévention sécurité et de santé au travail. Le recrutement d'un agent préventeur dans le cadre de cette démarche a permis la rédaction du DUERP du SIEGA et sa mise en œuvre, l'organisation de journées partagées de formation, la mise en place d'outils de communications mutualisés et la réalisation de commandes groupées d'équipements de sécurité.

Il rajoute que cette convention est aujourd'hui caduque et qu'il est nécessaire de la reconduire pour les deux années à venir.

Il précise qu'à cette occasion, deux autres collectivités souhaitent intégrer le dispositif (Commune des Abrets en Dauphiné et SIAGA). Le SEA restera porteur de l'opération : il prendra en charge les frais liés à celle-ci, qui seront répartis et répercutés sur chaque collectivité, non plus en fonction du nombre d'agents, mais selon un temps de mise à disposition du conseiller de prévention salarié du SEA. Pour le SIEGA, cela représente une demi-journée par semaine.

Le Conseil Syndical,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat relative à la démarche de prévention sécurité et santé au travail à passer avec le SEA, le SEPECC, le SIAGA et la commune des Abrets en Dauphiné ;

AUTORISE M. le Président à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 10 mars 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2025

Application agréée E-legalite.com